



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

programmes

Question écrite n° 57115

Texte de la question

La communauté des enseignants du secondaire spécialisés dans l'enseignement des sciences économiques et sociales dénonce avec force que la discipline qu'ils enseignent soit menacée par le projet de loi d'orientation concernant l'école que soutient le Gouvernement. La crainte trouve son origine dans la réforme de la classe de seconde qui est envisagée. Les enseignants font valoir que la réforme supprimera de facto la seconde comme classe dite de détermination, puisqu'elle permettra aux élèves de ne plus choisir qu'un seul enseignement de spécialisation, au lieu des deux options actuellement obligatoires. Or, pour accéder en première générale, une deuxième langue vivante sera indispensable. Pour les enseignants du secondaire en sciences économiques, le projet du Gouvernement va donc reléguer la discipline qu'ils enseignent au rang d'option facultative. Si la réforme est mise en oeuvre, la proportion des lycéens faisant de l'économie en seconde générale (42 % actuellement, soit près de 240 000 élèves) serait donc vouée à chuter. Pour l'APSES, association d'enseignants représentative, cette réforme a été conçue pour des motifs d'économies budgétaires mais elle aura aussi de lourdes conséquences pédagogiques. Les enseignants estiment que la formation qu'ils dispensent s'inscrit dans un cursus généraliste permettant aux élèves d'apprendre à « lire la société » et à exercer une citoyenneté critique. Ils redoutent donc les effets de ce projet de réforme qui tend à tourner le dos à cette philosophie au profit de l'initiation, dès la première, à la gestion de l'entreprise et au droit, perspective qui est évoquée dans le projet de loi. Compte tenu de cette regrettable situation, Mme Chantal Robin-Rodrigo * demande à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche de lui indiquer ses intentions concernant les revendications formulées par la communauté des enseignants du secondaire spécialisés dans l'enseignement des sciences économiques et sociales.

Texte de la réponse

Le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche a défini un certain nombre de pistes pour une organisation des enseignements en lycée dans le cadre du rapport annexé au projet de loi d'orientation sur l'école. Ce projet de loi est actuellement en discussion au Parlement. S'agissant plus particulièrement de la classe de seconde évoquée dans le rapport annexé, l'organisation proposée est définie dans le souci de favoriser des orientations ouvertes vers toutes les séries de première et en particulier vers la série économique et sociale. Par amendement déposé au cours de la discussion sur la loi d'orientation, le ministre a proposé à l'Assemblée nationale, qui l'a accepté, d'inclure la deuxième langue vivante dans le tronc commun des enseignements de cette classe. L'organisation envisagée de la seconde ne mettra donc pas en péril les sciences économiques et sociales puisque ces dernières pourront être choisies au titre de l'enseignement de spécialisation sans être en concurrence avec la langue vivante 2. Les élèves ayant un projet plus ou moins défini d'orientation vers la série ES pourront donc tout naturellement se familiariser avec cette discipline. Au-delà de la classe de seconde, la série ES dont les effectifs sont en croissance continue depuis plusieurs années et qui est actuellement largement reconnue comme une voie de réussite aux débouchés diversifiés, sera confortée.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57115

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 février 2005, page 1232

Réponse publiée le : 29 mars 2005, page 3297